

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 24 juin 2016**

Convocation du 17 juin 2016

Le conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 17 juin 2016 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes GOYARD, JAILLET, SALIEGE, RICHARD, VIET, MM. BILLON, VERNOT, SIXDENIER, CARPENTIER, PACAUD.

Etaient excusés : Mme GILLES, MM. MONNERET (pouvoir à M. VERNOT). MARILLIER (pouvoir à Mme JAILLET)

Mme SALIEGE est nommée secrétaire de séance.

Le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Validation du nouveau périmètre de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise,
- Devis pour assistance au suivi des travaux de voirie,
- Désignation d'élus pour participer au groupe de travail sur la compétence assainissement, ce que le conseil municipal accepte.

Validation du nouveau périmètre de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Le conseil municipal valide le nouveau périmètre de la CCSCC, avec l'entrée au 1^{er} janvier 2017 des communes de Burnand, Collonges en Charollais, Genouilly, le Puley, Saint Gengoux le National et Vaux en Pré.

Devis pour assistance au suivi des travaux de voirie :

Le conseil municipal accepte le devis de M. Pascal LAMURE, maître d'œuvre VRD pour le suivi des travaux de voirie 2016, pour un montant de 1575€ HT.

Désignation d'élus pour participer au groupe de travail sur la compétence assainissement

Messieurs Jean-Pierre BILLON, Gilles SIXDENIER, Jean-Philippe VERNOT participeront à ce groupe de travail.

Aménagement de la traversée des Baudots

Une réunion avec le Cabinet GOUTTERBARGE a eu lieu le vendredi 10 juin 2016 en mairie pour faire le point sur ce dossier.

La DRI a réalisé le diagnostic phytosanitaire des arbres en bordures de la RD 977.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 1^{er} juillet 2016 à 20h30 ; le cabinet GOUTTEBARGE doit apporter des esquisses d'aménagement possible.

Vente des terrains des biens de sections

Le prix fixé par le service des domaines est de 195 000 € dont 3000 € pour la partie non constructible, soit 32€ le mètre carré. Une répartition des lots sera faite, pour pouvoir commencer la publicité de vente de ces terrains.

Patrick MONNERET a rencontré la DRI pour positionner l'accès à ces terrains qui se fera sur la route départementale allant à Saint Martin d'Auxy.

Florent MARILLIER est l'interlocuteur pour les demandes d'acquisition de parcelles.

Commerce de proximité : dossiers leader et conseil départemental

Deux dossiers de demandes de subvention ont été transmis au conseil départemental, dans le cadre du lot 1 pour les travaux de voirie et du lot 2 pour le commerce de proximité, circuits-courts.

Le conseil municipal émet le souhait d'intégrer dans ce commerce de proximité un lieu de vente complémentaire à la vente directe des producteurs locaux. Ce mode de vente est conforté par les décisions prises en conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

Pour le commerce, un dossier Leader est également déposé auprès du Syndicat Mixte du Chalonnais.

Proposition commerciale de Berger Levraut pour le contrat e-enfance

Florie JAILLET fait la synthèse du dossier concernant la gestion des réservations et facturations de la garderie et du restaurant scolaire. L'informatisation de ces tâches est possible avec le contrat e-enfance de Berger Levraut. Les parents pourront directement réserver, annuler leurs réservations par internet. Les données seront suivies directement par le secrétariat de mairie, consultables par le personnel concerné avec des tablettes numériques depuis l'école et le restaurant scolaire.

Ce système permet de supprimer les réservations établies sur papier et transmises (ou non) dans les cahiers/cartables, les appels pour décommander ou ajouter, une intégration directe des éléments pour la facturation.

Le coût total du contrat d'une durée de 5 ans s'élève à 11 672.40€ TTC, soit 2 334.48€ TTC par an.

Le conseil municipal valide le devis par 9 voix pour et 3 abstentions.

Affaires scolaires et compte rendu du conseil d'école

Le conseil municipal ne modifie pas le prix de la participation aux repas servis au restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2016/2017, soit à 3.60 € par repas.

Les tarifs de la participation aux frais de garderie restent également inchangés : 1^{ère} heure : 1.60€, puis 1,10€ par demi-heure complémentaire. Au-delà de 19 heures : 10 €

Règlement périscolaire

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil d'école. Il prend également connaissance des propositions faites par Emilia NIVAULT pour le règlement périscolaire. La commission enfance jeunesse se rencontrera pour mettre à jour ce règlement avant de le transmettre aux parents d'élèves. Une réunion avec le personnel des NAP et du temps méridien est prévue le lundi 04 juillet 2016.

Le conseil municipal valide la demande de renouvellement des activités sports (encadrement hand et rugby).

Le conseil municipal propose une réflexion sur la participation aux frais de scolarité et des NAP pour les communes voisines, les tarifs pratiqués étant ceux validés en 2007 (450€ par élève).

Le centre de loisirs se terminant le vendredi 26 août, le nettoyage des vitres et la métallisation des sols devra être réalisé dès le samedi 27 août, pour que les agents puissent réaliser le nettoyage de l'école dès le lundi 29 août 2016.

Remboursement de diverses fournitures au maire

Le conseil municipal accepte de rembourser, au maire, les frais qu'il a engagé pour la réparation de la housse de la plateforme élévatrice : 69.60 € et des talkiewalkies pour l'école : 59.98 €

Remboursement des frais de broyage par la commune de Saint Martin d'Auxy

Cette année, le cantonnier a effectué plus de broyage, soit 10 heures (8h en 2015). Le conseil municipal maintient la participation à 350 €. En fonction de l'évolution de ce service, le forfait pourra être réévalué ou transformé en coût horaire.

Approbation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des déchets ménagers (RPQS) – année 2015

Le conseil municipal prend connaissance du RPQS de l'année 2015 qui est mis à disposition au secrétariat de mairie.

Avis à donner sur le dossier de déclaration de la Communauté Urbaine Creusot Montceau relatif au plan d'épandage des terres de décantation de l'usine de traitement d'eau potable de la Couronne.

Les terres de décantation sont mélangées avec de la chaux et deviennent un engrais.

Le conseil municipal par 5 voix contre, 3 voix pour et 4 abstentions donne un avis défavorable à ce dossier.

Questions diverses

Le conseil municipal autorise le comptable de la commune à poursuivre le recouvrement forcé des titres de recettes des différents budgets par tous moyens de droit envers les redevables défaillants, sans solliciter l'autorisation préalable du maire.

Le conseil municipal est informé :

- de l'ouverture du marché de producteurs locaux tous les jeudis à la chèvrerie de Filletières
- de l'audition SIFASILA le 04 juillet 2016 à 19h
- de la vente de chênes dans la coupe n°2 à MARGARITELI : 4458€
- du nouveau nom ERDF : ENEDIS
- d'une réunion concernant le programme de compostage qui aura lieu le mercredi 29 juin à 18 heures à la mairie de Saint Martin d'Auxy pour l'organisation de la distribution des composteurs et fixer des dates de réunions publiques.
- d'une réunion pour la montée en débit aux Baudots, organisée avec Orange et la CCSCC, le lundi 18 juillet à partir de 10 heures en mairie.
- du devis de la fenêtre de la sacristie : 728€ HT
- que Creusot Prestations n'intervient pas pour démonter la cabine téléphonique, car ils ne seront pas payés par Orange. C'est à la commune de prendre en charge les frais de déraccordement. Creusot Prestations envoie un devis.

Le Maire, Jean-Pierre BILLON